

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 avril 2026	Nombre de conseillers communautaires Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 47
Date d'affichage de la convocation :	21 avril 2026	

Séance du 27 avril 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Bussy-en-Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 43

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Sophie GRUYER, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Franci BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAV SELJ

ABSENTS ET EXCUSES : 7 (dont 4 avec pouvoir et 3 sans pouvoir)

1. Jean-Pierre BARRET, pouvoir à Sophie GRUYER
2. Gérard VERGNAUD, sans pouvoir
3. Laurence MARCHAND, pouvoir à Linda GUEDJALI
4. Vincent HAMELIN, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
5. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
6. Eddy BEVRE, sans pouvoir
7. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté

SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël PAGNOUX

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025 : Budget annexe ZAE

FIN/2026/61

Conseil Communautaire du
27 avril 2026**OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2025 : Budget annexe ZAE**

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L1612-12 et suivants ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

VU le compte financier unique 2025 ;

VU l'avis de la commission des finances et du conseil des maires du 20 avril 2026 ;

Les résultats de l'exercice budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique. Les règles d'affectation sont les suivantes :

- Si le résultat de fonctionnement cumulé est déficitaire, il n'y a pas d'affectation et le résultat est reporté au budget suivant en section de fonctionnement
- Si le résultat de fonctionnement cumulé est excédentaire, celui-ci est affecté en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- Et pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en réserves d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser est d'un montant de 52 069,67 €.

Proposition d'affectation du résultat 2025, soit 135 211,84 € :

- Compte 1068 (recette de couverture de financement de la section d'investissement dont solde des restes à réaliser) : 52 069,67 €,
- Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 83 142,17 €.

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 telle que présentée ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Mickaël PAGNOUX